

LE TEMPS.

(Extrait du Colonisateur de Montréal.)

EXECUTION

A

BELLEVILLE.

LE MARI ET LA FEMME PENDUS.

(Suite.)

Ce sont encore des paroles violentes qu'elle aurait prononcées après la tragédie à laquelle elle avait pris part, paroles qui font croire qu'elle avait l'intention de tuer Munro et qu'elle regrettait même de ne pas l'avoir tué plus promptement.

Mais voyons s'il était possible de baser une condamnation à mort sur de pareilles raisons. N'était-elle pas admirable, au lieu d'être coupable, la femme qui voyant son mari en danger, accourt le défendre au péril de sa propre vie! Elle avait été témoin de sa patience et des provocations de son adversaire, elle voyait autour d'eux ses enfants menacés, et on le sait, elle aimait ce mari, elle aimait ses enfants avec toute la chaleur d'un cœur irlandais! Eh bien, nous le demandons, la justice humaine, la justice divine même peut-elle condamner une femme qui, égarée par la frayeur et emportée par les entraînements de son cœur, porte à celui qui menace ce qu'elle a de plus cher au monde, un coup malheureux! Non, il faut n'avoir ni cœur ni entrailles, il faut être incapable d'un noble sentiment, d'un mouvement généreux pour ne pas comprendre l'élan héroïque de cette femme, il n'y a que des jurés de la race supérieure qui puissent ravir à une telle femme l'honneur et la vie. Et les paroles qu'elle a échappées après le drame que nous avons raconté, que signifient-elles? Cette femme était d'une nature impressionnable, elle était dans une situation où le moindre choc pouvait ébranler toutes les fibres de son âme et de son corps affaibli, car elle allaitait un enfant, elle avait assisté à une scène terrible, elle avait elle-même, elle si douce et si sensible, porté un coup funeste, et on recueille pour lui en faire un crime des paroles dont sa raison bouleversée ne lui permettait pas de comprendre le sens! Et ces paroles même, si la vivacité des témoins ne permettait pas d'en douter! Mais non, quand on voit leur fanatisme et leurs contradictions, lorsqu'on les entend par exemple jurer que Aylward, quelque temps avant la querelle, avait affilé la faux dont nous avons parlé et l'avait renversée, après en avoir été la poignée, à

sa femme, en lui disant qu'elle aurait l'occasion de s'en servir, lorsqu'il est prouvé que cette faux n'avait jamais eu de poignée; quand enfin on entend cette femme infortunée protester devant Dieu et devant les hommes contre les mensonges de ces accusateurs dans la lettre admirable qu'elle écrivit, deux jours avant de monter sur l'échafaud, on ne peut s'empêcher de crier au parjure, au fanatisme, on reconnaît avec indignation qu'une seule et même pensée a inspiré tous ceux qui se sont trouvés concernés dans cette malheureuse affaire, une pensée de haine et de vengeance. En présence de ces faits, il est impossible de comprendre que douze êtres doués de raison et d'un cœur aient pu rendre un jugement qui est l'injure la plus sanglante à toutes les lois divines et humaines, l'assassinat le plus honteux. Mais, nous nous trompons, on peut s'expliquer ce jugement, car le Aylward avaient le malheur d'être catholiques et les juges étaient des protestants. Or, on sait ce que c'est que les protestants du Haut-Canada. Eh bien! oui, douze hommes eurent l'affronterie criminelle de rapporter un verdict de culpabilité contre les malheureux accusés. Et joignant la stupidité et l'injure, à l'injustice, ils les recommandèrent fortement à la miséricorde de la cour! Ah! ce n'était pas votre miséricorde qu'ils demandaient ces infortunés, c'était votre justice, car on sait ce que c'est que la miséricorde protestante, cleargrite ou orangiste. Le mot coupable que vous avez eu l'affreux courage de prononcer a été un homicide, et c'est le remords qui malgré vous ajouta miséricorde. Mais il était trop tard, vous aviez trop crui de manquer l'occasion de satisfaire votre fanatisme. En effet, le juge qui, dans son adresse au jury, avait sollicité une condamnation et qui plus d'une fois avait tremblé sans doute dans la crainte qu'on lui arrachât ses victimes, se fit aussitôt qu'il apprit l'heureux dénouement, et sans s'occuper aucunement de la recommandation des jurés, il condamna les accusés à mort, et comme pour manifester encore plus évidemment le fanatisme diabolique qui l'inspirait, il voulut que la sentence horrible eût son exécution, le jour même de la fête de l'Immaculée Conception, refusant pour satisfaire sa haine in-âme le temps qu'on accorde toujours aux condamnés, afin de leur permettre de se reconcilier avec Dieu. Comment se fait-il qu'une conduite si révoltante soit possible dans un pays comme celui-ci, qu'un homme, un juge, puisse sans châtiement violer la justice avec tant d'audace, jeter de la boue à la face d'un million de catholiques? Et c'est la race supérieure qui écrit cette page lugubre dans les annales de la jurisprudence canadienne, c'est elle qui donne au monde un pareil exemple d'ignorance, de stupidité et de fanatisme. O race supérieure! continue de prouver ta supériorité en cherchant la satisfaction de ta haine dans le sang de

l'innocent. Mais, prends garde, si les colères que tu auras engendrées font jamais explosion, tu n'auras pas le droit de te plaindre.

Nos paroles ne s'adressent pas à tous nos compatriotes d'origine anglaise, non, nous en connaissons trop parmi eux aux sentiments nobles et généreux, sachant se mettre au-dessus des préjugés de race et de religion, elles s'adressent à cette classe d'hommes aussi stupides que fanatiques, qui nous jetteront un jour, si on ne les arrête pas, dans les horreurs d'une guerre civile.

Mais revenons à nos infortunés martyrs. Quand la rumeur apprit aux habitants de Belleville leur condamnation, un cri de douleur s'échappa de toutes les poitrines. Leur jeunesse, leur bonne réputation, leur caractère paisible et les faits mis au jour par le procès, tout faisait croire à leur innocence, à l'injustice de leur condamnation.

Et ses sympathies pour les condamnés devinrent bien plus vives lorsque des révélations répandirent partout le bruit que plusieurs témoins s'étaient parjurés. Aussi, M. Finn, l'un des avocats des accusés, ayant fait circuler une pétition pour obtenir la commutation de leur sentence, tous, protestants comme catholiques, s'empresèrent de la signer; un seul être, nous n'osons pas dire un homme, refusa de signer, cet être était le cleargrit Walbridge, représentant du comté, dont nous dévoilerons l'infamie un peu plus loin. Dans tous les cas, tout le monde pensait bien que l'exécutif, en présence des faits qui lui étaient exposés, ne pourrait s'empêcher d'accorder la grâce qu'on demandait, ou plutôt de réparer l'injustice flagrante qui avait été commise. Vain espoir! on apprit quelques jours après que la pétition avait été rejetée. Cette nouvelle jeta Belleville dans la plus grande excitation, les catholiques surtout, découragés, désespérés, ne pouvaient s'expliquer cette soif générale du sang des victimes. On dressa une autre pétition à la hâte, afin d'obtenir pour les condamnés au moins un délai de quelques jours, qui leur permettrait de se préparer à la mort. Cette nouvelle pétition n'eut pas un meilleur sort que la première. C'en était fait, les infortunés Aylward n'avaient plus aucune justice à attendre de la part des hommes. Aussi, ils tournèrent leurs regards vers le ciel, ce dernier refuge de l'innocence et de l'infortuné.

Pour donner une idée de l'héroïsme avec lequel ils se résignèrent à leur triste sort et de la force qu'ils puisèrent dans leur foi généreuse, nous ne pouvons mieux faire que de reproduire la lettre qu'ils écrivirent, deux jours avant leur mort, à leurs pauvres enfants.

(A continuer.)